

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Etaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane, LAGAREIRO Chantal.

Excusée: Mme BERNER Elodie

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Achat d'une parcelle de terrain à M. et Mme BIANCARDI

M. le Maire rappelle aux conseillers que pour élargir la Rue Neuve, la commune pourrait acheter une petite bande de terrain située en bordure de route à M. et Mme Biancardi ; un protocole d'accord sera rédigé entre les deux parties et un géomètre sera contacté pour borner et définir exactement la superficie concernée.

Information sur l'entreprise qui effectuera les travaux Rue du Nièvre et Rue Bommev

M. le Maire explique que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 mars dernier et que la Sté la mieux disante pour effectuer ces travaux, est l'entreprise ROUGEOT de Meursault pour un montant TTC de 179 136 € (l'estimation était de 197 358 €).

Les travaux doivent commencer lundi 10 avril par la Rue Bommev.

Vote des Budgets Primitifs 2017 Communal et Assainissement ; vote des trois taxes directes locales et du tarif de la redevance pour l'assainissement

BUDGET COMMUNAL

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes et Dépenses	773 756
<u>Investissement</u> :	Recettes et Dépenses	481 631

BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes et Dépenses	68 784
<u>Investissement</u> :	Recettes et Dépenses	1 185 458

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Budgets Primitifs 2017 du Budget Communal et du Budget Assainissement.

Il décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales qui sont de :

Taxe d'Habitation	15.86 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	11.07 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.87 %

Les travaux de la création d'une station de type filtres plantés de roseaux au lieudit Saugy étant importants, les conseillers décident d'augmenter la redevance de l'assainissement (par 12 Voix Pour et 1 Voix Contre) ; elle passera à 61 € pour la part fixe et 0.78 € le m3 d'eau en 2017 ; d'autre part, le service sera assujetti à la TVA afin de permettre de récupérer plus vite la TVA payée sur les investissements mais ce qui engendra un coût payé par les abonnés de 5.5%.

Prise en charge des dépenses au compte 6232 (fêtes et cérémonies)

Les dépenses inscrites dans ce compte étant un peu source de litige pour l'administration fiscale, le Conseil Municipal décide de déterminer avec précision les dépenses qui pourront être payées par ce compte pour un montant de 5000 €.

Modification de la délibération pour l'indemnité des élus

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice 1015 qui servait de référence pour le calcul des indemnités des élus, a été actualisé en 1022 et devrait encore évoluer en 2018 ; les conseillers décident donc de modifier la délibération qui avait été prise le 28 mars 2014 en notant que « les élus percevront une indemnité calculée sur l'indice brut terminal de la fonction publique » sans changer les pourcentages déjà votés.

Fixation du tarif pour l'emplacement du taxi « Evelyne »

Mme Moureau Evelyne est titulaire d'une autorisation à stationner son véhicule « taxi » sur la commune et que cette place de stationnement sera matérialisée au 19 rue du Bourg ; cet emplacement relevant du domaine public, il convient de définir une redevance.

Le Conseil Municipal fixe la redevance à 100 € annuel à compter de 2017.

Avenant avec GRT Gaz pour de nouvelles mesures compensatoires

La Sté GRT Gaz a proposé des nouvelles parcelles pour planter des haies et réaménager des mares ; un avenant a donc été rédigé par GRT Gaz pour modifier les articles n°2, 3, 5 et 6 de la convention signée le 21 février 2017.

Les conseillers acceptent l'avenant proposé par GRT Gaz et donnent tout pouvoir à M. le Maire pour le signer.

Réflexion sur la future gestion de la cantine scolaire

La mairie pourrait reprendre la gestion de la cantine scolaire ; M. le Maire va étudier cette possibilité et la présentera à une prochaine réunion de conseil.

Organisation des tours de garde des élections présidentielles

Les conseillers s'organisent pour tenir le bureau de vote des 23 avril et 7 mai prochains.

Informations diverses

- Une réunion sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Saône et de ses affluents a eu lieu en Sous-Préfecture le 4 avril dernier ; cette réunion a permis de discuter et de valider les cartes de l'aléa inondation des différentes communes.
- L'épreuve cycliste « La Route de Saône et Loire » passera dans la commune le dimanche 18 juin à 9H05 pour la 1^{ère} course.
- Suite à la visite de la Sté Free Mobile pour installer un mât sur la commune, celle-ci a proposé un dossier d'information expliquant les motivations et le descriptif du projet. Une proposition de contrat a également été faite, M. le Maire attend de nouvelles propositions en matière financière et présentera le projet lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H15.

A CIEL, le 10 avril 2017
Le Maire,